

## Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Date et heure de la séance : **Vendredi 3 février 2023 – 20h00**

Nom	Prénom	Qualité	Présent	Absent
RONDEY	Jean-Marie	Président de la séance	X	
CLEMENT	Michel	Conseiller municipal	X	
CORDIER	Hervé	Conseiller municipal	X	
GACK	Véronique	Conseillère municipale	X	
HAIMEZ	Cindy	Conseillère municipale		X
KLINKAS	Sylvie	Adjointe au maire	X	
LAVALETTE	Jean-François	Adjoint au maire	X	
MARTIN-SIEGER	Aude	Conseillère municipale		X
PETITGIRARD	Jean-Louis	Conseiller municipal	X	
POUTHIER	Michel	Conseiller municipal	X	
KLINKAS	Sylvie	Secrétaire de séance		

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 10

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 9

Pouvoirs : Aude MARTIN SIEGER donne pouvoir à Sylvie KLINKAS

Le quorum est donc atteint.

### **Objet : réfection chemin forestier – choix de l'entreprise**

Dans le cadre du programme de travaux 2023, il convient d'inclure la réfection du chemin forestier – forêt communale.

L'entreprise SARL CHENE Laurent – devis DE164-11-22 pour la somme de 13 900 .00 €HT.

### **Objet : travaux de voirie – choix de l'entreprise**

Dans le cadre du programme de travaux 2023, il convient de déterminer l'entreprise en charge des travaux de voirie. Le choix se porte sur l'entreprise SNTP Villersexel - devis n° 23011201 - pour la somme de 27 991.70 € HT, avec une potentielle renégociation d'un point du devis

### **Objet : bâtiments communaux**

Dans le cadre du programme de travaux 2023, M le maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder au tubage des cheminées des logements communaux, situés dans le bâtiment de la mairie.

La société Rémy Cheminées est retenue. Les devis sont :

N° 92106 montant 2 559.40 € HT

N° 93250 montant 2 499.36 € HT

### **Travaux en forêt**

M le maire fait part au conseil municipal du devis présenté par l'ONF, pour les travaux forestiers 2023.

Le conseil approuve le devis pour la somme de 24 689.76 € HT

## **Régularisation NBI**

Contenu du rapport : M le maire informe le conseil municipal que [REDACTED] aurait dû bénéficier de droit d'une NBI de 10 points dès son embauche le 1<sup>er</sup> avril 2016, puisqu'il assumait depuis cette date des fonctions polyvalentes, incluant salubrité et transport. Il convient donc de procéder au rappel de NBI, sans prescription quadriennale, l'erreur incombant à la collectivité.  
Le conseil municipal donne son accord.

## **Mise en place de l'action sociale**

M le maire rappelle au conseil municipal l'obligation de la mise en place d'une action sociale dans les collectivités territoriales. Le conseil s'oriente vers une adhésion au CNAS. La saisine du CST du CDG 70 sera soumise pour la prochaine session du 28 mars, et une délibération sera prise ensuite.

## **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

M le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'ouvrir des crédits dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de 2022, pour des travaux d'investissement dans un logement communal pour un montant de 2200 €.

## **Renouvellement de l'adhésion COFOR**

Contenu du rapport : M le maire informe le conseil municipal du renouvellement de l'adhésion auprès de la COFOR pour 2023

## **Désignation d'un délégué pour la commission de révision des listes électorales**

Contenu du rapport : La commission devant être renouvelée, Hervé CORDIER est désigné comme délégué.

## **Demandes de participations financières**

3 associations sollicitent la commune pour l'obtention d'une participation financière ; le conseil décide de verser

Association française sclérose en plaque	50 €
Association Semons l'Espoir (maison des familles)	80 €
Comité de vigilance Lure	100 €

## **Réflexion sur le Plan de Sauvegarde Communal**

M le maire rappelle au conseil municipal l'obligation de la mise en place d'un plan de sauvegarde communal, une réunion est programmée le 10 mars.

## **Réflexion sur les manifestations 2023**

Contenu du rapport : M le maire propose au conseil municipal l'organisation de manifestations pour Octobre Rose et le Telethon.

Deux dates retenues : 7/8 octobre pour la première  
2 décembre pour la seconde